

L'an mil huit cent quatre vingt deux, le
 26 août à midi, le Conseil municipal de la Com.
 Combrès, canton de Lavalette, Charente, s'est réuni extra-
 ordinairement au lieu de ses séances, en vertu de l'autorité
 de M. le Préfet en date du 16 courant, sous la présidence
 de M. Châprie Moaie

Étaient présents, M. de Lafonds, Marten, Deluchapt,
 Balland, Divoi Thomas, Deluchapt.

M. de Lafonds a été élu secrétaire ce qu'il a accepté

M. le Moaie a donné connaissance au Conseil
 des pièces relatives au curage de ruisseau du Cluzeau.
 Le Conseil après avoir pris connaissance des pièces,
 considérant que les propriétaires riverains sont d'accord
 que le curage est nécessaire mais que les propriétaires
 aussi ont commencé les travaux et sont d'avis de
 continuer rapidement ces travaux.

En conséquence le Conseil est d'avis qu'il ne soit
 pas fait suite à l'interpellation puisque le travail est
 en exécution et qu'il fait au temps convenable et
 dans de bonnes conditions et prie M. le Préfet de
 faire droit à la demande du Conseil municipal.

Fait et délibéré le jour, mois et an sus dits
 et ont signé les membres présents excepté Deluchapt
 qui a déclaré ne savoir signer.

Sirot Thomas Marten D. Lafonds
 Châprie Dabaud